

219C2373
FR0004076891-OP021-AS09

20 novembre 2019

Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

GROUPE FLO

(Euronext Paris)

Le 19 novembre 2019, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société GROUPE FLO, déposée par Portzamparc¹ et Rothschild Martin Maurel, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Bertrand Restauration (cf. Décision & Information 219C2361 du 19 novembre 2019).

La note d'information de la société Bertrand Restauration (visa n°19-531 du 19 novembre 2019) et la note en réponse de la société GROUPE FLO (visa n°19-532 du 19 novembre 2019) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique d'achat simplifiée sera ouverte **du 21 novembre au 6 décembre 2019 inclus**.

Portzamparc se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de l'initiateur, des actions apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions GROUPE FLO non détenues, à titre direct et indirect, par M. Olivier Bertrand par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle.

Une procédure semi-centralisée par Euronext Paris est également mise en place afin de permettre la prise en charge par l'initiateur des frais de courtage des actionnaires vendeurs majorés de la TVA y afférente à hauteur de 0,3% du montant de l'ordre, dans la limite de 50 € par dossier, ces montants s'entendant toutes taxes incluses.

Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

¹ Seule Portzamparc garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur dans le cadre de l'offre.